



## Préparatifs non dissimulés de guerre nucléaire

Par [Francis A. Boyle](#)

Mondialisation.ca, 19 décembre 2006

[Horizons et Débats no 42](#) 19 décembre  
2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

*Le texte ci-dessous est la traduction d'un extrait de «The Criminality of Nuclear Deterrence. Could the U.S. War on Terrorism go Nuclear?», de Francis Boyle, paru en 2002. L'auteur y montre que la «guerre contre le terrorisme» repose sur un tissu de mensonges et que les projets de guerre nucléaire du gouvernement américain sont criminels.*

Depuis les événements du 11-Septembre, le peuple américain a vraisemblablement reçu de son gouvernement plus de vérités que jamais auparavant. Pendant l'ère post-vietnamienne, lorsque furent finalement révélés les programmes d'assassinats Phoenix, l'indignation fut suffisamment vive pour qu'une commission sénatoriale, le *Church Committee*, mène une enquête et qu'on condamne par la suite les assassinats perpétrés à l'étranger. Mais au cours de la dernière décennie et surtout sous le gouvernement Bush fils, des projets d'assassinats à l'étranger, des efforts pour renverser les dirigeants d'autres Etats souverains ou envahir un certain nombre de pays non spécifiés peuvent être révélés par des quotidiens qui reproduisent les propos de personnalités élues. Le ministre de la Défense *Donald Rumsfeld* peut appeler à l'arrestation de suspects «morts ou vivants» ou même «de préférence morts» - ce qui éviterait opportunément les problèmes légaux posés par la nécessité d'apporter des preuves de la responsabilité de *Ben Laden* ou le risque d'être confronté à une série d'irrégularités juridiques ou de méfaits commis par les Américains, en particulier par la CIA. Même l'*International Herald Tribune*, dans ses efforts pour convaincre le lectorat européen de la nécessité de la guerre de longue durée menée par les Etats-Unis contre Al-Qaïda a révélé que *Clinton*, qui est relativement plus modéré, avait signé trois notes ultra-confidentielles autorisant à tuer plutôt qu'à capturer Ben Laden, à tuer également un certain nombre de lieutenants importants d'Al-Qaïda et à abattre en vol des appareils privés de l'aviation civile.

Par conséquent, on ne devrait pas s'étonner, au vu de ce matraquage de révélations sur une realpolitik machiavélique, que la stratégie américaine de dissuasion nucléaire, autrefois dissimulée, soit dévoilée grâce à des propos quasi impromptus comme ceux de l'omniprésent Secrétaire adjoint à la Défense *Wolfowitz* publiés dans l'édition du 9 janvier 2002 du *New York Times*: «Nous envisageons une transformation de notre politique de dissuasion. Il faudrait passer de forces presque exclusivement nucléaires et offensives à des forces aussi bien défensives qu'offensives comprenant des potentiels classiques aussi bien que des potentiels nucléaires et impliquant une réduction du potentiel nucléaire.»

Au moins, c'était honnête. Il admettait que l'actuelle pratique américaine de «dissuasion» nucléaire est en fait fondée presque exclusivement sur des forces nucléaires offensives». Je le répète, le Secrétaire adjoint à la Défense a admis que «presque» toutes les forces

nucléaires américaines sont en réalité «offensives» et non «défensives». Une fois de plus cette déclaration pourrait faire l'objet, auprès de la Cour internationale de Justice, d'une plainte contre le gouvernement américain pour aveu contraire aux intérêts du pays, Wolfowitz agissant dans le cadre de ses fonctions officielles. Naturellement, le Mouvement pacifiste et l'opinion américaine informée savait que cela était vrai. Toutefois, il faudrait considérer cela comme le signe inquiétant d'une époque où le Pentagone est devenu assez culotté pour admettre publiquement la criminalité nucléaire américaine envers le monde entier.

## Prostitution de l'OTAN

Pour faire avancer sa recherche d'une pseudo-légitimation de la guerre, l'Administration Bush fils s'est également rendue au quartier général de l'OTAN à Bruxelles pour obtenir son soutien quant à l'usage de la force. L'OTAN a alors invoqué l'article 5 du Pacte atlantique. Or cet article ne concerne que les agressions armées d'un ou plusieurs Etats contre un ou plusieurs Etats membres de l'OTAN. Il n'a jamais été prévu pour le cas d'une attaque terroriste.

L'OTAN a été créé en tant que pacte défensif collectif conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies qui reconnaît le droit de légitime défense individuelle ou collective dans le cas de l'agression armée d'une nation contre une autre. Théoriquement, le Pacte atlantique était destiné à répondre à une attaque d'un ou de plusieurs Etats membres de l'OTAN par un ou plusieurs Etats membre du Pacte de Varsovie, en particulier l'Union soviétique. Mais après la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique, il n'y avait plus de véritable raison de conserver l'OTAN.

Dans ses efforts pour maintenir l'Alliance atlantique, Bush père essaya de la modifier de manière à ce qu'elle serve à de nouveaux objectifs: 1) maintenir l'ordre en Europe de l'Est, et 2) intervenir militairement au Moyen-Orient pour sécuriser les champs pétrolifères et gaziers. Le Conseil de l'OTAN approuva la transformation bushiste d'un pacte légal de défense collective en un pacte illégal d'interventions offensives.

Cela rappelle le Pacte *Ribbentrop-Molotov* de 1939 qui fut l'inévitable signe avant-coureur de l'invasion de la Pologne par Hitler, qui signa le début de la Seconde Guerre mondiale.

Une génération plus tard, Bush père posa les fondements politiques de la guerre illégale de l'OTAN contre la Serbie à propos du Kosovo en 1999 sous le commandement criminel de Bill Clinton. La Serbie n'a jamais attaqué un membre de l'OTAN. C'est plutôt le contraire qui est vrai. L'OTAN a attaqué la Serbie sans l'aval du Conseil de sécurité. Mais c'est ce que Bush père et Clinton entendaient par maintenir l'ordre en Europe de l'Est.

Le principal problème juridique consiste ici dans le fait que le Pacte atlantique n'autorise pas du tout cela et devrait être amendé par les parlements des Etats membres pour justifier aussi bien ces interventions en Europe que celles au Moyen-Orient. De plus, chaque mission offensive de l'OTAN devrait obtenir l'aval du Conseil de sécurité au cas par cas, comme le demande l'article 53 de la Charte des Nations unies. Bush père et Clinton voulaient tout simplement posséder un instrument utile pour des interventions militaires offensives collectives sous le contrôle prédominant des Etats-Unis qui donnerait un vernis ténu de multilatéralisme à la propagande menée aux Etats-Unis et à l'étranger tout en évitant l'autorité de surveillance du Conseil de sécurité voulue par la Charte des Nations unies. La même chose est valable pour les alliés de Bush fils en ce qui concerne leur prostitution de

l'OTAN après le 11-Septembre.

Juste après, Bush fils s'engagea dans la voie illégale tracée pour lui par Bush père et Clinton. L'invocation par Bush fils de l'article 5 du Pacte atlantique n'avait aucun sens. C'est une ironie du sort, mais une chose peu surprenante que les Etats-Unis, qui prétendaient mettre sur pied l'OTAN afin de «protéger» l'Europe contre une attaque militaire de l'Union soviétique soient devenus les premiers bénéficiaires de l'invocation par l'OTAN de l'article 5. Celui qui paie les pipeaux commande la musique. Comme le gouvernement Clinton le reconnaissait pendant sa guerre illégale contre la Serbie, les USA sont l'OTAN. Ce paradoxe apparent peut être résolu si l'on comprend que la vraie raison pour laquelle les Etats-Unis ont recouru à l'OTAN était avant tout d'assurer à l'Amérique sa domination sur le continent européen. C'est encore le premier objectif de l'OTAN, même si l'Europe s'efforce de mettre sur pied ses propres forces armées en vue d'une défense collective.

## Croisade de Bush fils

Aujourd'hui, les Etats membres de l'OTAN sont déjà enrôlés dans la guerre sainte de Bush fils contre le terrorisme international en Afghanistan, en Somalie et dans d'autres pays arabes et musulmans. Nous sommes témoins d'une nouvelle croisade, comme au Moyen Age, menée par les puissances coloniales blanches, européennes et chrétiennes contre 1,2 milliard de musulmans organisés en quelque 58 pays dont la plupart sont – ou sont considérés comme – des populations de couleur selon l'optique raciste européenne et qui se trouvent posséder légalement les très importantes ressources en pétrole et en gaz du Moyen-Orient, d'Asie centrale et du Sud-Est asiatique dont l'Occident a tellement besoin. Voilà ce qui se passe. Et si vous avez encore des doutes, rappelez-vous que c'est Bush fils lui-même qui a appelé publiquement «croisade» cette guerre sainte contre le terrorisme international.

Evidemment, le monde musulman sait tout à propos des croisades et des croisés occidentaux. Le «choc des civilisations» prophétisé par mon confrère de Harvard *Samuel Huntington* a été vivement débattu en Occident alors que la riposte iranienne demandant un «dialogue entre les civilisations» est passée inaperçue. Le monde musulman a assisté récemment à une importante extermination de musulmans par les croisés occidentaux en Bosnie, en Tchétchénie, en Irak, en Palestine, au Liban et maintenant en Afghanistan. C'est comme si le script du Nouvel ordre mondial des deux Bush avait été emprunté au «Choc des civilisations» de Huntington. De manière sinistre, cet ouvrage volumineux se termine par une guerre catastrophique entre les Etats-Unis et la Chine qui rappelle l'hostilité imprudente du gouvernement Bush fils à l'égard de la République populaire de Chine au début de son mandat.

## Negroponte, ambassadeur de la mort

En s'adressant à l'OTAN, l'administration Bush fils essayait d'obtenir une sorte de légitimation internationale pour une guerre contre l'Afghanistan après avoir échoué à l'obtenir du Conseil de sécurité. Elle fit une seconde tentative au Conseil de sécurité mais tout ce qu'elle put obtenir, c'est une déclaration du Président qui n'avait aucune valeur légale. Ensuite, elle fit une troisième tentative et obtint un langage plus net mais – il faut y insister car on n'a pas bien fait comprendre la position des Nations unies aux Américains – elle a encore échoué à décrocher la moindre autorisation de recourir à la force des armes pour quelque raison que ce soit, et surtout pas contre l'Afghanistan, membre des Nations unies.

Alors le nouvel ambassadeur américain auprès des Nations unies, John Negroponte, envoya une lettre au Conseil de sécurité dans laquelle était invoqué l'article 51 de la Charte des Nations unies. Certains d'entre nous, au sein du Mouvement pacifiste, connaissent bien Negroponte qui était ambassadeur des Etats-Unis au Honduras pendant la guerre menée contre les terroristes contras au Nicaragua par Reagan/Bush. Il a sur les mains le sang d'environ 35 000 civils, à peu près 10 fois le nombre des victimes de l'attaque terroriste du 11-Septembre. Aussi le seul moyen dont Bush disposait pour faire approuver sa nomination par le Sénat fut de le catapultier juste après les attaques du 11-Septembre: autre exploitation machiavélique de cette terrible tragédie nationale. En hommage involontaire à *Orwell*, le gouvernement Bush fils a choisi Negroponte pour donner un cours au monde entier, via les Nations unies, sur le terrorisme international, sujet dont il est un spécialiste reconnu grâce à sa grande expérience personnelle.

## La conception nazie de la légitime défense refait surface

Etant donné les antécédents de Negroponte, sa lettre au Conseil de sécurité ne fut pas une surprise. Elle disait en gros que les Etats-Unis se réservaient le droit d'user de la force en état de légitime défense contre tout Etat sur lequel le gouvernement Bush fils jugerait personnellement nécessaire d'exercer des représailles dans le cadre de sa guerre sainte contre le terrorisme international. Peu après, un journaliste de la *San Fransisco Chronicle* m'a demandé s'il existait des précédents de la position radicale défendue par Negroponte selon laquelle les Etats-Unis se réservaient le droit de faire la guerre en état de légitime défense à 30 ou 60 autres Etats qu'ils seraient seuls à désigner. Je lui ai répondu qu'il existait un précédent extrêmement malheureux enregistré au Procès de Nuremberg en 1946.

Il était choquant mais non surprenant de voir que Negroponte, responsable d'un véritable génocide, avançait un argument semblable à celui avancé par les défenseurs des criminels de guerre nazis devant le Tribunal de Nuremberg quant à la non-applicabilité du Pacte Kellogg-Briand de 1928. Celui-ci avait rejeté l'idée que la guerre pouvait être un instrument de politique nationale. L'article premier stipulait que «*les Hautes Parties contractantes déclarent solennellement au nom de leurs peuples respectifs qu'elles condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux, et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles.*» Cependant, en signant le Pacte, l'Allemagne avait formulé une réserve selon laquelle elle se gardait le droit de faire la guerre en état de légitime défense si elle le jugeait bon.

Ainsi quand, en 1945, les criminels de guerre nazis furent poursuivis pour crimes contre la paix sur la base du Pacte Kellogg-Briand, ils soutinrent que la Seconde Guerre mondiale était une guerre que le gouvernement allemand estimait mener en état de légitime défense et que le Tribunal était par conséquent incompetent pour en décider autrement en raison de la réserve émise par l'Allemagne. Inutile de dire que le Tribunal rejeta cet argument ridicule et que, plus tard, il condamna à mort plusieurs criminels de guerre notamment pour crimes contre la paix. Aussi bien les Etats-Unis que l'Afghanistan sont parties au Pacte Kellogg-Briand. L'article 6a du Statut de la Cour de Nuremberg définit les «crimes contre la paix» de la façon suivante:

a) Les crimes contre la paix: c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent;

La guerre de Bush fils contre l'Afghanistan, en violation du Pacte Kellogg-Briand de 1928 et de la Charte des Nations unies de 1945, constitue un crime contre la paix au sens défini par le Statut du Tribunal de Nuremberg. C'est un exemple flagrant des raisons pour lesquelles le Pentagone et Bush fils se sont si vigoureusement opposés à l'établissement d'une Cour pénale internationale.

*Francis Boyle est professeur de droit à l'université de l'Illinois, USA.*

Traduction [Horizons et débats](#)

La source originale de cet article est [Horizons et Débats no 42](#)  
Copyright © [Francis A. Boyle](#), [Horizons et Débats no 42](#), 2006

---

Articles Par : [Francis A. Boyle](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)